JPMorgan Funds - Global Natural Resources Fund (le "Compartiment")

Prospectus simplifié - Décembre 2009

Un Compartiment de JPMorgan Funds (la "SICAV"), une SICAV de droit luxembourgeois.

Ce Prospectus simplifié contient des informations essentielles sur le Compartiment. Si vous souhaitez plus d'informations avant d'investir, veuillez consulter le Prospectus complet (le "Prospectus"). Les droits et les devoirs de l'investisseur, ainsi que sa relation juridique avec le Compartiment sont définis dans le Prospectus.

La version anglaise de ce Prospectus prévaudra en cas de contradiction ou d'ambiguïté quant à la signification d'un mot ou d'une expression d'une version traduite.

Profil de risque du Compartiment

- Ce Compartiment en actions à gestion dynamique investit dans un portefeuille de sociétés du secteur des ressources naturelles dans le monde entier.
- Le Compartiment investissant dans des actions, les investisseurs sont exposés aux fluctuations des marchés boursiers et à la performance financière des sociétés composant le portefeuille du Compartiment.
- Par conséquent, les investisseurs peuvent tout aussi bien observer quotidiennement une hausse qu'une diminution de la valeur de leur placement et il se peut qu'ils récupèrent un montant inférieur à celui initialement investi.
- Par ailleurs, la concentration du Compartiment sur les actions du secteur des ressources naturelles limite les possibilités de diversification du risque au sein du Compartiment. Néanmoins, le portefeuille offre également un potentiel de rendement supérieur. La volatilité du Compartiment peut donc être élevée.
- Etant donné que le portefeuille peut investir dans des sociétés de plus petite taille, qui peuvent être moins liquides et tendent à présenter un risque financier plus élevé, la volatilité peut être supérieure à celle d'un investissement dont la base serait plus étendue. Néanmoins, le portefeuille offre également un potentiel de rendement supérieur.
- Par ailleurs, les investisseurs doivent être conscients que le Compartiment investit sur les marchés émergents, lesquels peuvent présenter des risques politiques et économiques accrus et proposer des actions dont le cours peut être affecté par une faible liquidité, un manque de transparence et des risques financiers plus importants. Le Compartiment peut directement investir dans des titres cotés sur le Russian Trading System (RTS) et sur le Moscow Interbank Currency Exchange en Russie, lesquels font partie des Marchés Réglementés. Pour de plus amples informations sur l'investissement en Russie, veuillez vous référer à l'Annexe IV "Facteurs de Risque".
- L'indice stipulé pour ce Compartiment ne fait pas l'objet d'un suivi (*tracking*) et n'est utilisé qu'à titre de référence.
- Ce Compartiment est libellé en EUR mais son portefeuille sera aussi exposé à d'autres devises.

Profil de l'investisseur type

Ce Compartiment est un véhicule de placement en actions sectoriel spécialisé investissant à l'échelle mondiale dans des sociétés du secteur des ressources dont bon nombre en sont aux premières étapes de l'exploration. Bien que cette approche ciblée puisse entraîner un rendement relatif élevé lorsque le secteur des matières premières a les faveurs du marché, les investisseurs peuvent connaître de longues périodes de sous-performance lorsqu'il tombe en disgrâce. Toutefois, les actions du secteur des ressources naturelles se sont par le passé montrées peu corrélées aux marchés des actions mondiaux. Ainsi, un investissement dans le Compartiment peut apporter une diversification accrue à des portefeuilles en actions existants. Le Compartiment peut par conséquent convenir à des investisseurs disposant d'un horizon d'investissement de cinq ans au moins, qui recherchent une stratégie d'actions à risque plus élevé en complément d'un portefeuille de base existant ou à des investisseurs expérimentés et diversifiés à la recherche d'une exposition exclusive à un secteur spécifique du marché boursier.

Date de lancement du Compartiment 21/12/04

Devise de Référence Euro (EUR)

Actif total 1,01 milliard EUR au 30/06/2009

Gestionnaire Financier JPMorgan Asset Management (UK) Limited

Indice de Référence HSBC Gold, Mining & Energy Index (Rendement Total Net)

Annexe Toute référence à une Annexe désigne une annexe du Prospectus.

Objectif d'investissement

Valoriser le capital sur le long terme en investissant principalement dans des sociétés du secteur des ressources naturelles du monde entier, dont bon nombre en sont aux premières étapes de l'exploration.

Politique d'investissement

Le Compartiment investira au moins 67% du total de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés du secteur des ressources naturelles établies dans le monde entier. Les sociétés de ressources naturelles sont celles qui exercent dans l'exploration, et le développement, le raffinage, la production et la commercialisation de ressources naturelles et de leurs produits dérivés. Le Compartiment sera exposé aux sociétés dont l'activité en est aux premières étapes de l'exploration. Une part substantielle des actifs du Compartiment peut être investie sur des marchés très risqués ainsi que dans des sociétés de petites capitalisations.

L'investissement en actions pourra être effectué au moyen d'actions, de certificats d'actions étrangères, de warrants et autres droits de participation. Sous réserve de ce qui précède, un tel investissement pourra aussi être effectué, dans le respect de certaines limites, par le biais de liés dans des titres convertibles, des titres sur indice et participatifs, ainsi que des titres apparentés à des actions.

Des titres de créance à taux fixe et à taux variable, ainsi que des liquidités et quasi-liquidités peuvent être détenus à titre accessoire.

Le Compartiment peut également investir dans des valeurs mobilières non cotées, ainsi que dans des OPCVM et autres OPC.

Performance Historique

La performance de la Classe d'Actions A (acc) - EUR est présentée ci-dessous. Il se peut que d'autres Classes d'Actions soient activées au sein du Compartiment. Leur performance est similaire à celle présentée ci-dessous. La performance des autres Classes d'Actions peut varier en fonction de divers facteurs, et notamment, leur structure de commissionnement, leur politique de couverture ou leur devise de référence. Pour de plus amples informations sur la performance de Classes d'Actions particulières, nous vous invitons à contacter votre représentant local ou le siège social de la SICAV ou à consulter le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu.

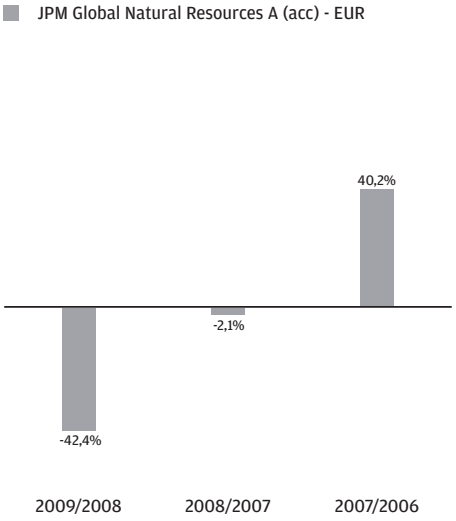

Les performances passées ne sont pas représentatives des résultats futurs et les investisseurs peuvent ne pas récupérer l'intégralité du montant investi. Les placements dans des fonds investis sur les marchés émergents peuvent être plus volatils et le risque de capital encouru est supérieur.
Les chiffres de performance (source : JPM/JPMorgan Chase) sont calculés sur 12 mois glissants au 30 juin et en fonction de la variation de la VL, revenu brut réinvesti.

Frais et Commissions

Classe d'Actions	Investissement initial minimum (USD ou équivalent)	Commission de Souscription	Commission Annuelle de Gestion et de Conseil	Frais Administratifs et d'Exploitation	Commission de Rachat
JPM Global Natural Resources A	35.000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Natural Resources B	1.000.000	Néant	0,90 %	0,25 %	Néant
JPM Global Natural Resources C	10.000.000	Néant	0,80 %	0,25 %	Néant
JPM Global Natural Resources D	5.000	5,00 %	2,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Natural Resources I	10.000.000	Néant	0,80 %	0,21 % max	Néant
JPM Global Natural Resources X	Déterminé à la souscription	Néant	Néant	0,20 % max	Néant

Le Compartiment peut investir en actifs libellés dans n'importe quelle devise et l'exposition aux devises sera couverte.

À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le Compartiment pourra investir dans des instruments financiers dérivés. Des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire (y compris, entre autres, les prêts de titres ou les contrats de mise en pension) peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

L'ensemble des investissements mentionnés ci-dessus seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II "Restrictions et Pouvoirs d'Investissement".

Classes d'Actions

Une liste exhaustive des Classes d'Actions disponibles peut être obtenue sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu ou au siège social de la SICAV ou de la Société de Gestion à Luxembourg. Le Compartiment peut lancer des Classes d'Actions affichant une combinaison quelconque des caractéristiques suivantes, lesquelles sont représentées par un suffixe intégré à la dénomination de la Classe d'Actions concernée :

- Les Classes d'Actions peuvent être offertes dans la Devise de Référence du Compartiment ou libellées dans toute autre devise ;
- Les Classes d'Actions peuvent être couvertes ou non couvertes ;
- Les Classes d'Actions peuvent afficher des politiques de dividende différentes, représentées par les suffixes "(acc)", "(dist)", "(div)", "(inc)" ou "(mth)", tel que précisé dans la section "Politique de Dividende" du Prospectus.
- Les commissions suivantes sont à charge de l'Actionnaire : droit d'entrée, commission de rachat et commission de conversion. Tous les autres frais sont supportés par le Compartiment. Tous les frais sont exprimés en pourcentage de la Valeur Liquidative par Action.
- Une commission de conversion au maximum égale à 1% de la Valeur Liquidative des Actions dans la Nouvelle Classe d'Actions pourra être appliquée. Si la commission de souscription de la Nouvelle Classe d'Actions est plus élevée, la commission supplémentaire payable pour cette Classe d'Actions pourra être facturée. La Société de Gestion a droit à toute commission provenant de conversions et à tout ajustement des arrondis.
- La Commission Annuelle de Gestion et de Conseil est intégralement prise en compte dans la Valeur Liquidative par Action, sauf en ce qui concerne la Classe d'Actions X au titre de laquelle elle est perçue et collectée par la Société de Gestion ou l'entité appropriée de JPMorgan Chase & Co. directement auprès de l'Actionnaire. Cette commission n'apparaît donc pas dans le tableau récapitulatif des Frais et Commissions, dans la mesure où elle n'est pas prélevée sur les actifs du Compartiment.

- Le Compartiment supporte l'ensemble de ses frais d'exploitation ordinaires et extraordinaires ainsi que ses frais de transaction.
- Les Frais Administratifs et d'Exploitation incluent notamment les frais de conservation et administratifs et sont pris en compte dans la Valeur Liquidative par Action. Dans la mesure où ces Frais correspondent à un pourcentage fixe, tout montant excédentaire sera acquitté par la Société de Gestion. Si les dépenses réelles s'avèrent inférieures au pourcentage spécifié, la Société de Gestion peut conserver la différence. Dans la mesure où les Frais Administratifs et d'Exploitation sont plafonnés, tout montant excédentaire sera supporté par la Société de Gestion. Si les dépenses réelles tombent en dessous du pourcentage indiqué, la différence sera soustraite de la charge appliquée.
- Si une Commission de Performance est appliquée, elle sera indiquée ci-dessus. Lorsqu'une Commission de Performance est appliquée, elle est cumulée, chaque jour de valorisation (un "Jour de Valorisation")[1] à la Commission de Performance du Jour de Valorisation précédent. Lors des périodes de volatilité du marché, des fluctuations inhabituelles peuvent dès lors se produire dans la Valeur Liquidative par Action de chaque Classe d'Actions pour laquelle une Commission de Performance est appliquée. Ces fluctuations peuvent survenir lorsque l'impact d'une Commission de Performance entraîne une baisse de la Valeur Liquidative par Action tandis que les rendements issus d'actifs sous-jacents se sont accrus. Inversement, l'impact d'une Commission de Performance négative peut avoir pour effet un accroissement de la Valeur Liquidative par Action tandis que les rendements issus d'actifs sous-jacents diminuent. La Commission de Performance est payable annuellement. Le mécanisme de récupération (*claw-back*) ou celui du Niveau Record (*high watermark*) sera utilisé pour s'assurer que toute sous-performance observée au titre d'un exercice soit compensée avant qu'une Commission de Performance puisse être appliquée. Vous trouverez de plus amples détails sur les mécanismes de récupération (*clawback*) et du Niveau Record (*high watermark*) à l'Annexe V "Calcul de la Commission de Performance".

Affectation des Revenus

- Il est prévu que les Classes d'Actions portant le suffixe "(dist)" distribueront au moins 85% du revenu net de leurs investissements imputable à ces Classes d'Actions, calculé globalement conformément à la définition du résultat net imposable en vertu des principes d'imposition des sociétés du Royaume-Uni (sous réserve de l'application de tout seuil *de minimis*) afin que ces Classes d'Actions de la SICAV puissent conserver leur qualité de "*distributing class*" (classe de distribution) au sens de la législation fiscale britannique régissant les fonds *offshore*.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(div)" ou "(inc)" peuvent verser des dividendes mais ***ne*** répondront ***pas*** à la définition d'une "*distributing class*" au sens de la législation fiscale britannique régissant les fonds *offshore*.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(mth)" distribueront normalement la totalité ou la quasi-totalité du revenu net de leurs investissements chaque mois. Elles ***ne*** répondront ***pas*** à la définition d'une "*distributing class*" aux fins de la législation fiscale britannique régissant les fonds *offshore*.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(acc)" ne paieront normalement aucun dividende.
- Sauf mention contraire à l'Annexe III "Détails des Compartiments", le paiement de dividendes au titre des Classes d'Actions de distribution interviendra habituellement en septembre de chaque année.

Fiscalité de la SICAV

Aux termes du droit et des pratiques applicables, aucun impôt sur les revenus, les plus-values ni aucune retenue à la source n'est payable au Luxembourg. Toutefois, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement s'élevant à maximum 0,05% par an et calculée sur la base de la proportion de l'actif net attribuable à chaque Classe d'Actions à la fin du trimestre considéré (0,01% pour les Classes d'Actions X réservées aux Investisseurs Institutionnels au sens des lois et réglementations luxembourgeoises, telles que les Classes d'Actions I et X). Aucune taxe d'abonnement n'est due au titre des actifs du Compartiment investis dans des fonds d'investissement établis au Luxembourg pour autant que ces derniers aient été eux-mêmes soumis à ladite taxe.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les plus-values perçues par la SICAV peuvent faire l'objet d'une retenue à la source non récupérable dans leurs pays d'origine.

Imposition des Actionnaires

Le Conseil de l'UE a approuvé, le 3 juin 2003, la Directive du Conseil 2003/48/CE relative à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la "Directive"). Cette Directive a été transposée en droit luxembourgeois par la loi du 21 juin 2005, telle que modifiée (la "Loi EUSD"). En vertu de la Loi EUSD, les dividendes et/ou les produits de rachat liés aux actions d'un compartiment et versés à des personnes physiques peuvent être soumis à une retenue à la source ou donner lieu à un échange de renseignements avec les autorités fiscales. L'éventuelle application de la Loi EUSD dans chaque cas particulier, ainsi que les incidences d'une telle application, dépendent de divers facteurs tels que la classe d'actifs du compartiment concerné, la localisation de l'agent payeur auquel il est fait recours et le pays de résidence fiscale des actionnaires concernés. De plus amples informations concernant les incidences de la Directive et de la Loi EUSD sont énoncées dans le Prospectus et les investisseurs sont également invités à prendre conseil auprès de leur conseiller financier ou fiscal.

L'incidence fiscale de tout investissement dans le Compartiment pour chaque investisseur dépend des réglementations fiscales applicables à son cas particulier. Il est donc recommandé de consulter un conseiller fiscal du pays où vous êtes redevable de l'impôt.

Modalités de souscription, de rachat et de conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat et conversion doivent parvenir aux agents de vente ou distributeurs locaux ou à la Société de Gestion avant 14h30 (heure de Luxembourg) un quelconque Jour de Valorisation. Les Actions achetées seront normalement émises au Prix de Souscription applicable (Valeur Liquidative par Action majorée de tout droit d'entrée applicable) au Jour de Valorisation concerné, et les Actions rachetées le seront au Prix de Rachat applicable (Valeur Liquidative par Action minorée de toute commission de rachat applicable) au Jour de Valorisation concerné. Les montants obtenus seront arrondis (veuillez consulter le Prospectus pour de plus amples informations sur le calcul des prix). Les conversions entre Compartiments au sein de la SICAV auront normalement lieu lors du premier

[1] Un Jour de Valorisation désigne tout jour ouvrable autre qu'un jour pendant lequel les Bourses ou marchés sur lesquels se négocie une partie substantielle des investissements du Compartiment concerné sont fermés. Lorsque les négociations sur ces Bourses ou marchés sont restreintes ou suspendues, la Société de Gestion pourra décider, en fonction des conditions de marché ou d'autres éléments pertinents, si ce jour ouvrable doit être considéré comme un Jour de Valorisation. Par dérogation à ce qui précède, la Valeur Liquidative par Action correspondant à la veille du Jour de l'An sera, pour chaque Classe d'Actions, publiée au siège de la SICAV (excepté si ce jour tombe un samedi ou un dimanche) même si aucune opération ne pourra être effectuée à cette date. Un jour ouvrable désigne un jour de la semaine autre que le Jour de l'An, le lundi de Pâques, le jour de Noël et la veille et le lendemain du jour de Noël.

Jour de Valorisation commun aux deux Compartiments après réception des instructions, en règle générale sur la base du prix de rachat d'une part et de la Valeur Liquidative d'autre part, le tout ajusté de la commission de conversion applicable et de tout droit d'entrée supplémentaire, tel que décrit plus haut[2].

La Société de Gestion peut conclure des contrats avec certains distributeurs ou agents de vente en vertu desquels ces derniers acceptent d'agir comme intermédiaires ou de nommer des représentants pour les investisseurs qui souscrivent des Actions par leurs agences.

Afin de limiter le risque d'erreur ou de fraude, la Société de Gestion peut être amenée à vérifier, confirmer ou clarifier les instructions de paiement d'un Actionnaire dans le cadre des demandes de rachat et des versements de dividendes.

Renseignements complémentaires importants

Fin de l'exercice financier de la SICAV 30 juin

Structure La SICAV gère différents Compartiments, chacun composé d'une ou de plusieurs Classes d'Actions. Les Compartiments se distinguent par leur politique d'investissement ou par d'autres caractéristiques spécifiques. Le Prospectus comprend une description de l'ensemble des Compartiments.

Structure juridique Un Compartiment de la SICAV JPMorgan Funds régie par la Partie 1 de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Date de constitution de la SICAV 14/04/69

Société de Gestion et Agent Domiciliataire
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
Tél. : (352) 34 101 Fax : (352) 3410 8000

Siège social European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
Les Valeurs Liquidatives des Actions sont disponibles auprès du siège social de la société.

Autorité de tutelle Commission de Surveillance du Secteur Financier, Grand-Duché de Luxembourg.

Banque dépositaire J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

Réviseurs d'entreprises
PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

[2] Des plans d'épargne à versements réguliers ainsi que des programmes de rachat et de conversion peuvent être disponibles en Italie. De plus amples informations figurent dans la dernière version en date du formulaire de souscription italien qui peut être obtenue auprès des Distributeurs autorisés.

Le présent Prospectus simplifié ne contient que des informations de base sur le Compartiment et la SICAV. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Prospectus disponible ou du document de commercialisation local (le cas échéant) des Compartiments concernés, ces documents contenant des informations complémentaires sur les commissions, les droits d'entrée et les montants minimums d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez demander la version du dernier Prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion, directement sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.com ou par e-mail à l'adresse suivante : fundinfo@jpmorgan.com

FR 01/10